

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 045-214502445-20260326-DELEGATIONS-AI



M.-M. H



MAIRIE D'OUZOUER SUR LOIRE

N° 38/26

ARRETE MUNICIPAL PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MONSIEUR JEAN-CHRISTOPHE LAMBERT Conseiller municipal

Madame le Maire de la commune d'OUZOUER SUR LOIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, et dès lors que chaque adjoint est titulaire d'au moins une délégation, à un ou plusieurs conseillers municipaux,

Vu la délibération n°09/26a du conseil municipal en date du 20/03/2026, fixant à **trois** le nombre des adjoints au Maire.

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner les délégations suivantes au conseiller municipal ci-après nommé,

Arrête

Article 1er : A compter du 24/03/2026 Monsieur Jean-Christophe LAMBERT, conseiller municipal, exercera en collaboration avec le 2ème adjoint les fonctions suivantes :

- Animations, notamment il sera en charge de l'organisation des différentes festivités
- Commerce, notamment la promotion du commerce local
- Associations, notamment les relations avec les associations culturelles

Cette délégation permanente est également donnée à Monsieur Jean-Christophe LAMBERT à l'effet de signer tous les documents et courriers, relatifs à sa délégation.

Article 2 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'ORLEANS (Loiret) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : La secrétaire générale est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Madame la Préfète d'Orléans et Monsieur le Comptable Public du SGC de Gien.

Fait à OUZOUER SUR LOIRE, le mardi 24 mars 2026.

Notifié le
Signature

26 mars 2026

Le Maire,
Marie-Madeleine HAMARD

